

Institut de Formation des Aides-Soignants du Lycée NELSON MANDELA PLATEFORME MODULAIRE SOUS STATUT SCOLAIRE

Lycée polyvalent Nelson Mandela
14 Rue Louis REYBAUD
13012 MARSEILLE
Tel : 04 91 18 02 50

Notice explicative Dossier d'inscription 2020

30 places de parcours modulaire réservées aux titulaires¹ du Baccalauréat Professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne (Option Structure ou Option Domicile)

DEPOT DES DOSSIERS par mail du 1er avril 2020 au 10 juin 2020

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS :	Le 10 juin 2020
COMMISSION D'EXAMEN DES DOSSIERS et JURY FINAL	Le 12 juin 2020
AFFICHAGE DES RÉSULTATS	Le 19 juin 2020
DATE DE LA RENTRÉE SCOLAIRE	Septembre 2020
FIN DE LA SCOLARITÉ	Juillet 2021

Les **DOSSIERS** sont à télécharger sur le site : www.lyc-fourragere.ac-aix-marseille.fr et doivent être adressés COMPLETS par mail à Mme ALIOTTI, directrice de l'IFAS :
christine.aliotti@ac-aix-marseille.fr
Un mail de confirmation de réception vous sera envoyé

Merci de scanner et de vérifier la lisibilité de vos documents afin de constituer un dossier lisible.
Enregistrer vos documents au format pdf.

Les dossiers **ne doivent pas** être adressés par courrier à l'IFAS du lycée Nelson Mandela

¹ Les élèves en classe de terminale ASSP peuvent s'inscrire. Leur admission définitive sera subordonnée à l'obtention du baccalauréat

Les conditions d'admission :

Lors de son entrée en formation, le candidat doit avoir au moins 17 ans et doit être titulaire du Baccalauréat Accompagnement, Soins et Services à la Personne option structure ou domicile.

L'inscription est ouverte aux élèves de terminales en Baccalauréat Professionnel ASSP, sous réserve de l'obtention du baccalauréat.

La sélection :

Selon la disposition transitoire, Article 13 de l'Arrêté du 23 mars 2020 relatif aux modalités d'admission à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant, « dans le contexte exceptionnel de mobilisation nationale pour protéger au mieux l'ensemble de la population et éviter les rassemblements et déplacements propices à la propagation de l'épidémie de Covid-19, pour l'année 2020 uniquement, la sélection est effectuée par le seul examen du dossier ».

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant.

Le candidat doit envoyer par mail un **dossier complet** qui comporte :

- Le dossier de candidature : Conditions d'admission et fiche de renseignements (ci-jointes)
- Un Curriculum Vitae avec la ou les photocopie(s) du ou des diplôme(s) mentionné(s)
- Une lettre de motivation manuscrite
- Un document manuscrit relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation d'aide-soignante. Ce document n'excède pas deux pages.
- La copie du dossier scolaire complet avec les résultats et les appréciations (bulletins et notations en Période de Formation en Milieu Professionnel) de la seconde à la terminale.
- La copie certifiée conforme² du diplôme du Baccalauréat ASSP ou un certificat de scolarité original pour les élèves en classe de terminale ASSP
- La copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité

A noter : Le bulletin du 2^{ème} semestre ou 3^{ème} trimestre de Terminale, l'évaluation de la PFMP 6 et le relevé de notes du Baccalauréat avec la décision d'admission du jury doivent être impérativement adressés par mail dès réception.

Aucune admission ne pourra être effective si le dossier est incomplet

Une commission d'examen étudie les différentes pièces du dossier dans les conditions fixées par la réglementation.

² Le titulaire du baccalauréat mentionne sur la copie du diplôme « j'atteste sur l'honneur que la copie est conforme à l'original » date et signe

Le candidat sera informé par mail du rejet ou de l'acceptation de sa candidature.

La responsabilité de l'IFAS n'est pas engagée en cas de retard ou de non distribution des mails. Il appartient au candidat de se renseigner s'il n'a pas reçu le mail de rejet ou d'acceptation de sa candidature

➤ **Résultats :**

A l'issue de l'examen de votre dossier et au vu de la note obtenue, le jury établit la liste de classement. Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire.

Ce classement n'est valable que pour la rentrée de septembre 2020.

Les résultats des épreuves de sélection seront publiés sur le site du lycée et affichés à l'entrée du lycée.

Tous les candidats seront personnellement informés de leurs résultats.

AUCUN RÉSULTAT NE SERA DONNÉ PAR TÉLÉPHONE

Si dans les sept jours suivant l'affichage, un candidat classé sur la liste principale ou sur la liste complémentaire n'a pas confirmé par mail son souhait d'entrer en formation, il est présumé avoir renoncé à son admission ou à son classement sur la liste complémentaire et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur cette dernière liste.

Un mail de confirmation de réception vous sera envoyé.

La responsabilité de l'IFAS n'est pas engagée en cas de retard ou de non réception du mail. Il appartient à chaque candidat de se renseigner s'il n'a pas reçu la confirmation de réception du mail

Les candidats admissibles doivent adresser à l'IFAS un mail de confirmation d'inscription au plus tard le **30 juin 2020**

Le descriptif de la formation

Pendant toute la durée de la formation, les élèves sont sous statut scolaire.

La formation est gratuite, donc les élèves aides-soignants ne bénéficient pas d'allocations et/ou de revenus, ni d'indemnités, qui sont réservés aux demandeurs d'emploi ou aux personnes en formation continue.

La formation se déroule sur une année scolaire, de septembre 2020 à juillet 2021, au cours de laquelle les élèves bénéficieront : des heures de formation théorique et pratique nécessaires à l'obtention du diplôme d'Etat d'aide-soignant, de stages dans des établissements sanitaires et sociaux ou médico-sociaux, d'un accompagnement pédagogique individualisé et d'une formation obligatoire à l'obtention de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU).

Avant la fin de la formation, les élèves devront être en possession de l'AFGSU de niveau 2, d'un coût d'environ 200 euros. Le coût de cette formation est à la charge de l'élève.

La présence aux cours, stages et travaux dirigés est obligatoire.

Les IFAS sont actuellement dans l'attente de la parution d'un nouvel arrêté modifiant l'organisation pédagogique et le contenu de la formation.

A ce jour, nous n'avons pas connaissance des modifications qui seront apportées et des dispenses qui seront accordées aux titulaires du baccalauréat ASSP.

Lors de son entrée en formation, le candidat doit produire :

- Le diplôme du Baccalauréat Accompagnement, Soins et Services à la Personne option structure ou domicile
- Les élèves de la session de juillet 2020 devront présenter le relevé de notes du baccalauréat avec la décision d'admission du jury
- Un certificat médical « d'aptitude physique et psychologique à l'exercice de la profession d'aide-soignant » délivré par un médecin agréé par la DRJSCS (voir liste sur le site www.ars.paca.sante.fr)
- Un certificat médical de vaccination conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France

**Si l'une de ces conditions n'est pas remplie,
le candidat ne sera pas admis à suivre la formation**

BOURSES

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Les élèves aides-soignants, sur conditions, peuvent bénéficier d'aides individuelles régionales d'études des formations paramédicales et du travail social.

L'IFAS n'est pas habilité à distribuer les dossiers de demandes.

Il appartient donc à l'élève **de se renseigner auprès de la Région Sud pour connaître la date de clôture de la télé procédure en ligne :**

- **Site internet :** <https://aidesformation.maregionsud.fr>
- **Adresse postale :** Hôtel de Région PACA Service des Aides Individuelles à l'Emploi et à la Formation, Direction de l'Emploi, de la Formation et de l'Apprentissage Région PACA 27 Place Jules Guesde 13481 MARSEILLE Cedex 2
- **Contact :** Permanence téléphonique au 04-91-57-55-02

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre la directrice de l'institut de formation, Madame ALIOTTI Christine :

Christine.aliotti@ac-aix-marseille.fr

**Institut de Formation des Aides-Soignants
du Lycée NELSON MANDELA**

PLATEFORME MODULAIRE SOUS STATUT SCOLAIRE

**30 places de parcours modulaire réservées aux titulaires du Baccalauréat Professionnel
Accompagnement Soins et Services à la Personne (Option structure ou option domicile)**

DOSSIER DE CANDIDATURE 2020

NOM :

Prénom :

Documents à joindre au dossier de candidature :

Cochez la case lorsque la pièce demandée est présente dans votre dossier

- Conditions d'admission et fiche de renseignements (ci-jointes)
- Un Curriculum Vitae avec photocopie des diplômes ou attestations mentionnés
- Une lettre de motivation manuscrite
- Un document manuscrit relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation d'aide-soignante. Ce document n'excède pas deux pages
- La copie du dossier scolaire (bulletins scolaires des 3 années de Bac Pro ASSP et livret de PFMP) avec les résultats et les appréciations.
- La copie certifiée conforme du diplôme du Baccalauréat ASSP
- Ou un certificat de scolarité original pour les élèves en classe de terminale ASSP
- La copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité

A noter : Le bulletin du 2^{ème} semestre ou 3^{ème} trimestre de Terminale, l'évaluation de la PFMP 6 et le relevé de notes du Baccalauréat avec la décision d'admission du jury doivent être impérativement adressés par mail à l'IFAS dès réception.

Aucune admission ne pourra être effective sans ces documents.

CONDITIONS D'ADMISSION

J'ai bien pris connaissance que :

- Le parcours modulaire de l'Institut de Formation des Aides-Soignants du Lycée Nelson Mandela est sous statut scolaire.
- Je devrai être en possession de l'attestation d'AFGSU de niveau 2 pour obtenir mon diplôme et que le montant est à ma charge.
- Je devrai être à jour de mes vaccinations définies par la réglementation.
- Je devrai être déclaré par un médecin agréé apte au métier d'aide-soignant.
- Je devrai impérativement être titulaire du bac pro ASSP.
- Je devrai avoir 17 ans à la rentrée.

Merci de cocher la case correspondante

- J'accepte que les résultats de l'admission soient publiés sur le site internet du lycée
- Je n'accepte pas que les résultats de l'admission soient publiés sur le site internet du lycée

Nom et signature

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Ce document est à remplir lisiblement en lettres capitales au stylo noir ou bleu

Nom : _____ Nom d'épouse: _____

Prénom: _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance et n° du département _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ e-mail : _____

Permis de conduire : Oui Non Voiture personnelle : Oui Non

Situation actuelle

Scolarisé

▪ Lycée : _____ Académie : _____

Demandeur d'emploi

Employé dans le secteur santé social

Employé dans un autre secteur (précisez svp) _____

Autre: _____

Diplôme du Bac Pro ASSP

○ Option : _____

○ Obtenu à la session de : _____

○ Lycée : _____ Académie : _____

J'atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus :

Nom et signature